

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**

Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue le mardi 18 janvier 2022 à 19h00 par voie visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021, sous la présidence de son honneur la mairesse madame Claire Savard.

Présents :

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	#1
Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	#2
Keven Croteau	Conseiller siège	#4
Catherine Conroy	Conseillère siège	#5
Alain Gauthier	Conseiller siège	#6

Absent :

David Dumont	Conseiller siège	#3
--------------	------------------	----

Assistaient également à la session :

Milaine Charron	Directrice générale et greffière-trésorière
-----------------	---------------------------------------------

PROCÈS-VERBAL

1. PRÉLIMINAIRE

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 18 janvier 2022
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2021
- 2.2 Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2021
- 2.3 Acceptation du dépôt des rapports portant sur l'adoption du budget et du PTI

3. GESTION FINANCIÈRE

- 3.1 Acceptation des comptes à payer de décembre 2021
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles de décembre 2021
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de janvier 2022
- 3.4 Arrérages de salaires des élus
- 3.5 Achat de deux douches oculaires

4. DÉVELOPPEMENT

- 4.1 Représentant du conseil municipal au comité de développement
- 4.2 Mandat à l'agente de développement pour un siège élévateur

5. LOGEMENT

- 5.1 Dépôt du budget 2022 OMH Colombier

6. TRANSPORTS ET VOIRIE

6.1 Refus de la demande du MTQ concernant le Rang 8

7. AVIS DE MOTION

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Tirages concours « Décoration de Noël »

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. FERMETURE

OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

Son honneur madame la mairesse ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Six membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

**2022-01-18-01
ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 18 JANVIER 2022**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE l'ordre du jour du 18 janvier 2022 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, mairesse

**2022-01-18-02
INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES**

Madame Caroline Tremblay-Boulianne propose que l'item **AFFAIRES NOUVELLES** demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

**2022-01-18-03
ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 14 DÉCEMBRE 2021**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Keven Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 14 décembre 2021 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, mairesse

**2022-01-18-04
ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

DU 9 DÉCEMBRE 2021

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 9 décembre 2021 soit accepté tel que proposé.

Claire Savard, mairesse

2022-01-18-05

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES RAPPORTS PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

ATTENDU QUE la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec a déposé un rapport d'étude de deux missions d'audit, à savoir l'audit de conformité portant sur l'adoption du budget et l'audit de conformité portant sur le programme triennal d'immobilisations (PTI) ;

ATTENDU QUE Le conseil a pris connaissance de ce rapport concernant l'adoption du budget et celui du PTI ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Keven Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil de la Municipalité de Colombier accepte le dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget et du programme triennal d'immobilisations (PTI).

Claire Savard, mairesse

2022-01-18-06

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE les comptes à payer pour le mois de décembre 2021 s'élèvent à 54 416.26 \$;

ATTENDU QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE les comptes à payer soient acceptés pour un montant de 54 416.26 \$.

Claire Savard, mairesse

2022-01-18-07

ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QU' en vertu du règlement 2009-002, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

ATTENDU QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 9 943.33 \$ pour le mois de décembre 2021 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois de décembre 2021, pour un total de 9 943.33 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

Claire Savard, mairesse

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

Milaine Charron
Directrice générale et greffière-trésorière
Municipalité de Colombier

2022-01-18-08 ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JANVIER 2022

ATTENDU QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois de janvier 2022 ;

ATTENDU QUE la description des engagements de crédit pour le mois de janvier 2022 énuméré ci-dessous totalise \$; 500 \$;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
École St-Cœur-de-Marie	Éditer livre « les deux frères »	500 \$
	Total :	500 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

Claire Savard, mairesse

2022-01-18-09 ARRÉRAGES DE SALAIRES DES ÉLUS

ATTENDU QUE lors des élections municipales de 2017, les nouveaux élus qui ont siégé en novembre 2017 ont reçu leur première paie en décembre 2017, soit un mois après ;

ATTENDU QU' à la suite des élections de 2021, nous devons payer le salaire des élus du mois de novembre 2021 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Keven Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre les chèques aux élus sortants et ceux réélus par acclamation, pour le paiement de salaires de novembre 2021.

Claire Savard, mairesse

2022-01-18-10
ACHAT DE DEUX DOUCHES OCULAIRES

ATTENDU QUE nous avons eu la visite de représentants de la CNESST pour la sécurité au travail en décembre 2021 ;

ATTENDU QUE selon le rapport d'intervention, puisqu'il y a présence de produits corrosifs au garage municipal, une douche oculaire devrait être installée ;

ATTENDU QUE selon le rapport d'intervention, puisqu'il y a présence de produits corrosifs dans la salle d'entretien ménagé au sous-sol du bâtiment municipal, une douche oculaire devrait être installée également ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte l'achat de deux douches oculaires au montant d'environ 320 \$ chacune, pour un total d'environ 640 \$, taxes non incluses ;

QUE le montant d'environ 640 \$, taxes non incluses, soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2022.

Claire Savard, mairesse

2022-01-18-11
REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CDETC

ATTENDU QUE le comité de développement économique et touristique de Colombier (CDETC), selon son règlement, doit obligatoirement, avoir deux représentants du conseil municipal au sein de son conseil d'administration ;

ATTENDU QU' à la suite des élections municipales de 2021, le conseil doit prédéterminer deux représentants du conseil municipal à faire partie du comité de développement économique et touristique de Colombier (CDETC) ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE madame Claire Savard, mairesse de la municipalité de Colombier et madame Catherine Conroy, conseillère au siège no 5, soient les deux représentantes au conseil d'administration du CDETC.

Claire Savard, mairesse

2022-01-18-12

MANDAT À L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT POUR UN SIÈGE ÉLÉVATEUR

ATTENDU QUE la municipalité de Colombier désire faire une demande au programme « Soutien à la démarche municipale amie des aînés » et auprès du « Soutien à la vitalisation », pour l'achat et l'installation d'un siège élévateur pour l'édifice municipal ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil mandate madame Louise Lefrançois à présenter le projet « siège élévateur » auprès du programme « Soutien à la démarche municipale amie des aînés » et aussi au programme « Soutien à la vitalisation » ;

QUE madame Lefrançois soit la personne autorisée à signer tout document relié au projet « siège élévateur ».

Claire Savard, mairesse

2022-01-18-13

DÉPÔT DU BUDGET 2022 OMH COLOMBIER

ATTENDU QUE le budget 2022 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) a été accepté par la Société d'Habitations du Québec ;

ATTENDU QUE Les revenus sont de : 64 035 \$

Les dépenses sont les suivantes :

Administration	15 886 \$
Conciergerie et entretien	19 320 \$
Énergie, taxes, assurances sinistres	21 654 \$
Amélioration/modernisation	3 750 \$
Financement	40 841 \$
Services à la clientèle	4 241 \$
Total des dépenses	105 692 \$

Déficit 41 657 \$

Contribution Société d'habitation du Québec	37 491 \$
Contribution Municipalité de Colombier	4 166 \$

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE la municipalité de Colombier accepte le rapport d'approbation du budget 2022 de l'OMH Colombier tel que soumis par la Société d'habitation du Québec ;

QUE le paiement de 4 166 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice de 2022.

Claire Savard, mairesse

2022-01-18-14
REFUS DE LA DEMANDE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)
CONCERNANT LE 8^e RANG

ATTENDU QUE selon le décret de classification de chemins de colonisation, en raison des articles 51 et 52 de la *Loi sur la voirie* (RLRQ, c. V-9), et étant donné que la Municipalité de Colombier n'a pas entretenu le chemin du 8^e rang portant le numéro de cadastre 5 737 519 au 1^{er} avril 1993, ce chemin est devenu sous la responsabilité du MTQ ;

ATTENDU QUE le MTQ nous demande si la Municipalité accepte d'en prendre la gestion ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil refuse de prendre la gestion et la responsabilité du chemin du 8^e rang portant le numéro de cadastre 5 737 519.

Claire Savard, mairesse

2022-01-18-15
AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Catherine Conroy à l'effet qu'un règlement sera présenté prochainement dans le cadre du règlement fixant le taux de la taxe foncière et celui des intérêts, pour l'année 2022.

2022-01-18-16
AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame Joannie Tremblay-Miller à l'effet qu'un règlement sera présenté prochainement dans le cadre du règlement fixant les taux pour le service de gestion des matières résiduelles pour l'année d'imposition 2022.

AFFAIRES NOUVELLES
TIRAGE CONCOURS « DÉCORATION DE NOËL » 10 TIRAGES DE 100 \$

1. Valérie Brisson
2. Paul-Étienne Brisson
3. Paul-Alfred Côté
4. Ghislain Brisson
5. Michel Brisson
6. Jacqueline Gauthier
7. Émilienne Charron
8. Nadia Fortin
9. Hélène Tremblay

10. Marlène Laprise
PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Catherine Conroy propose de lever l'assemblée ordinaire à 19 heures 03 minutes.

SON HONNEUR LA MAIRESSE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE

Claire Savard

Milaine Charron